

“Chacun joue un rôle dans la transition énergétique”

Texte **Véronique Salamin** Photo **Olivier Maire**

Pour Georges Tavernier, directeur général à la Banque cantonale du Valais (BCVS), le rôle des acteurs régionaux dans la transition énergétique est essentiel.

Les banques cantonales, et donc la BCVS, sont partenaires du programme « chauffez renouvelable ». Pourquoi ?

G. Tavernier: Le programme s’inscrit dans la volonté de la Confédération d’atteindre le zéro émission nette de gaz à effet de serre d’ici à 2050. En tant que banque de proximité, nous nous devons d’être et voulons être un acteur majeur de cette transition énergétique.

lable, des panneaux solaires ou des bornes électriques, mais qui ne disposent pas de suffisamment de fonds propres ni d’un crédit hypothécaire sur lequel elles pourraient faire levier. Si les conditions sont remplies, la banque peut leur prêter, dans les trois ou quatre jours, entre 10’000 et 50’000 francs à un taux préférentiel de 3,9%.

Qu’en est-il des copropriétés ?

Une copropriété n’est pas une personnalité juridique, ce qui rend le prêt difficile. Donc, élaborer un produit adapté est plus compliqué. Pour notre part, nous sommes à bout touchant et devrions pouvoir proposer dans le courant de cette année un prêt spécifique pour des copropriétaires solidaires entre eux. Il s’adressera aux copropriétés qui n’ont pas constitué un fonds de rénovation ou qui ne l’ont pas suffisamment doté.

“En rénovant, un propriétaire augmente la valeur de son bien”



GEORGES TAVERNIER

Directeur général, responsable division clientèle de la BCVS.

Mais comment une banque incite-t-elle un propriétaire à améliorer l’isolation thermique de son logement ou à changer son chauffage à combustible fossile ?

En l’accompagnant et en le conseillant. Nous avons édité un guide de la rénovation qui présente notamment les différentes étapes à franchir, les subventions à disposition ou encore le Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB). Au niveau financier, outre des solutions comme les crédits de construction et de rénovation, nous avons lancé en automne 2023 un crédit à la consommation spécifique.

A qui s’adresse-t-il ?

Il s’adresse aux personnes qui veulent par exemple installer un chauffage à énergie renouve-

A titre personnel, chauffez-vous renouvelable ?

J’ai acquis récemment une villa datant de 1990. L’enveloppe thermique est plutôt bonne mais les fenêtres sont d’époque, la pompe à chaleur est vieille de dix ans et il n’y a pas de panneaux solaires. Je vais donc me faire accompagner pour analyser les possibilités d’amélioration de l’efficacité énergétique.

Allez-vous recourir à un conseiller incitatif agréé « chauffez renouvelable » ?

Oui, c’est une solution très intéressante. Ensuite, et pour moi cela est essentiel, je vais me tourner vers des entreprises locales pour réaliser les travaux. Au bout du compte, chacun joue un rôle dans la transition énergétique, et un propriétaire qui investit dans la rénovation augmente la valeur de son bien. ■